

République Française

Département  
de la MEUSE

Canton de CHARNY

## Commune de BRAS SUR MEUSE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 09 Juillet 2009**

**Nombre de Conseillers**

en exercice	présents	votants
15	14+1	15

**Date de convocation**

04/07/2009

**Date d'affichage**

10/07/2009

**Objet de la Délibération**

**ADHESION AU GIDON**

L'an deux mille neuf, le neuf Juillet, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la **Commune de BRAS SUR MEUSE**, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie sous la présidence de Monsieur **Julien DIDRY**, Maire.

Présents : Tous les conseillers sauf 1

Absent : A. GOUJON qui donne pouvoir à J.M. ETIENNE

Mr Xavier COLSON a été nommé Secrétaire de séance.

Considérant l'arrêté préfectoral n°2008-0291 en date du 04/12/2008 rendant la lutte obligatoire contre le rat musqué,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adhérer au GIDON, le Groupement Intercommunal de Défense contre le Rat Musqué.

Le linéaire de cours d'eau sur le territoire de Bras étant de 3,590 km, la commune réglera au GIDON une participation s'élevant à 30€ pour l'année 2009.

VOTE : Pour à l'unanimité

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,  
Julien DIDRY

Certifie le caractère exécutoire de cet acte, après transmission au représentant de l'état le 10/07/09 et sa publication le 10/07/09.

Le Maire,